

L'Union SNUI - Sud Trésor est devenu :



Solidaires Finances Publiques VAL-DE-MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances
1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Bonjour à toutes et à tous,

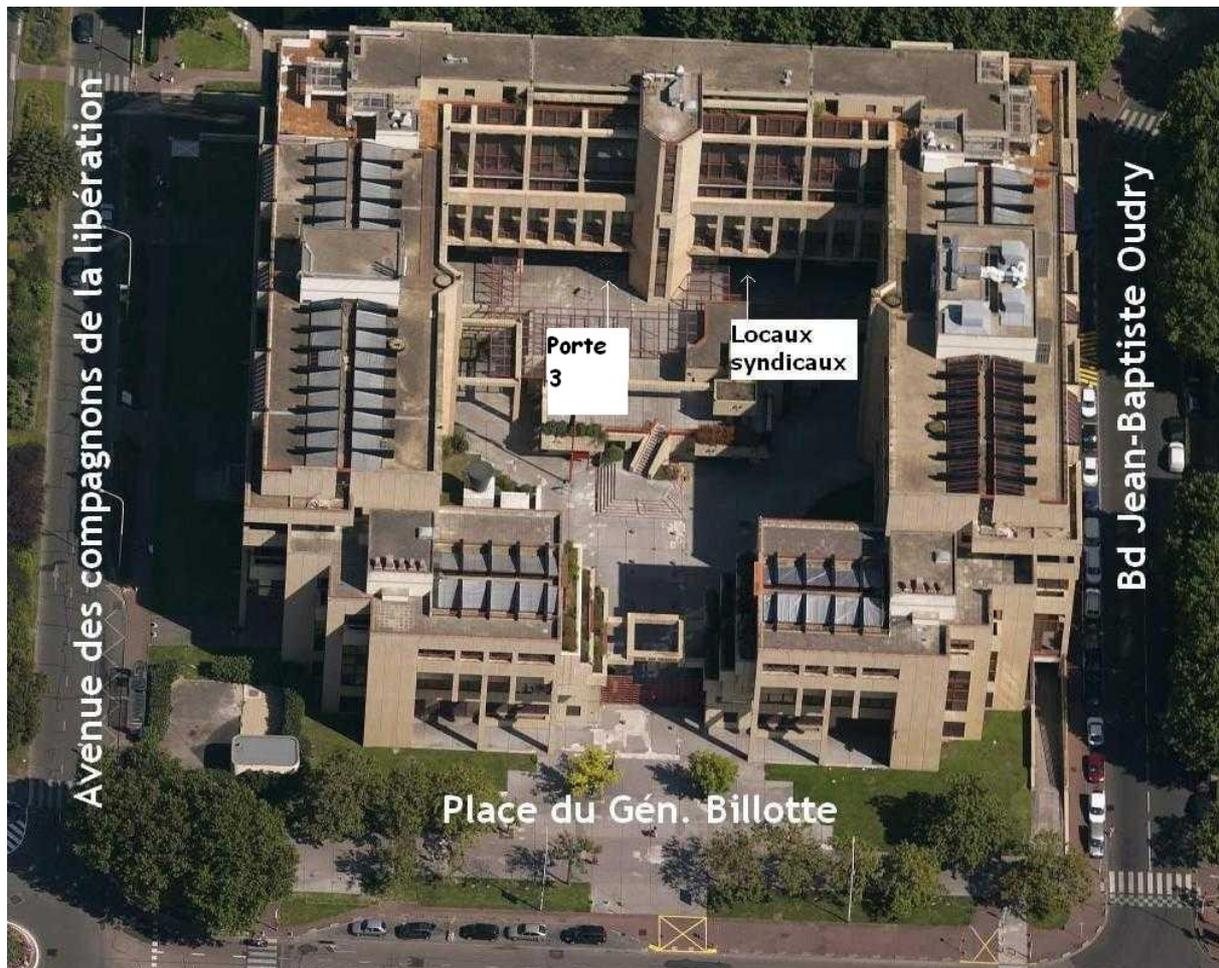
Toutes nos félicitations pour votre réussite au concours.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, car nous sommes là pour vous !

Vous serez tous accueillis le 1^{er} octobre 2014 à 9h à la Direction départementale sis 1 place du général Pierre Billotte à Créteil (métro Créteil Préfecture).



La réunion aura lieu porte 3, dans la salle de conférence du 6^{ème} étage :



L'organisation de la matinée sera la suivante :

Programme accueil du Mercredi 1er Octobre 2014		
9h00	Accueil café	15'
9h15	Présentation de la direction	30'
9h45	Formation Professionnelle	10'
9h55	Correspondants Sociaux et assistants sociaux	10'
10h05	Délégué départemental de sécurité	10'
10h15	ATSCAF	10'
10h25	Présentation du site Ulysse 94	10'
10h35	Présentation de la MGEFI/MASFIP	10'
10h45	Représentants des personnels	45'
11h30	Formalités administratives : RH1, RH2 , sécurité sociale/MGEFI/MASFIP,	

L'après-midi du 1^{er} octobre vous est accordée en autorisation d'absence.

- **1^{er} cas** : si vous suivez votre stage de formation à partir du 5 janvier 2015, une autorisation d'absence vous sera également accordée pour les 2, 3, 6, 7 et 8 octobre 2014.

En résumé : vous ne viendrez que le 1^{er} octobre au matin à Créteil, puis le 9 octobre 2014 directement dans votre nouveau service (à l'aide des informations pratiques que la direction vous aura communiqué entre-temps).

- **2ème cas** : si vous suivez votre stage de formation à partir du 6 octobre, une autorisation d'absence vous sera également accordée pour les 2 et 3 octobre 2014.

En résumé : vous ne viendrez que le 1^{er} octobre au matin à Créteil, puis le 6 octobre 2014 directement dans votre centre de formation professionnelle (Noisy-le-grand ou Clermont-Ferrand).

Puis, à l'issue de votre formation, 5 jours d'autorisation d'absence vous sont accordés du 17 au 21 novembre 2014. Vous devrez ensuite rejoindre le 24 novembre 2014 votre nouveau service (à l'aide des informations pratiques que la direction vous aura communiqué entre-temps).

ATTENTION : vous devez obligatoirement vous présenter le 1^{er} octobre, sinon vous serez considéré comme démissionnaire.

En cas d'empêchement, contactez immédiatement le service des ressources humaines (ddfip94.pilotageressources@dgfip.finances.gouv.fr) et nous.